

ABONNEMENT.

En an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 8

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 22;
A EWIG,
Rue Flichier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 50 c.
Réclamés, — . . . . . 30
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
chez M. HAYAS-LAPORTE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Décembre 1879.

SOUSCRIPTION

En faveur des Pauvres

DE SAUMUR

Ouverte au bureau de l'Echo Saumurois.

TROISIÈME LISTE.

M. M.

Table listing subscribers and amounts: Le comte de Dreux-Brézé... 300 fr., V. Lambert et fils... 500, Henri Boutel... 60, etc.

Total... 4.629
Listes précédentes... 2.258
Total général... 3.887

On peut souscrire indistinctement soit au
bureau de l'Echo Saumurois, soit chez M. M.
Mérit, curé de Saint-Pierre; Foucher-Gil-
bert, rue de Bordeaux; de Neuville, rue
Bodin; Le Brecq, rue Haute-Saint-Pierre;
Laroche, place du Roi-René.

M. le Curé de Saint-Pierre nous adresse
la lettre suivante :

22 décembre 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro d'aujourd'hui, vous me don-
nez le titre de membre fondateur du Bureau de
bienfaisance libre de Saumur.

C'est de votre part une erreur involontaire et en
soi fort innocente, mais je ne puis ni ne veux la
laisser prendre crédit.

Une souscription étant ouverte dans votre jour-
nal afin de subvenir extraordinairement aux misères
extraordinaires de nos pauvres, il fallait que quel-
ques personnes fussent chargées de répartir les
fonds provenant de la souscription; pour cette
œuvre urgente, nécessaire, on a demandé mon
concours, et de tout mon cœur je l'ai accordé.

Agissant ainsi, Monsieur le Rédacteur, je ne
deviens ni fondateur, ni membre d'aucun Bureau
de bienfaisance officiel ou libre; simplement, je
garde et j'exerce mon droit naturel, mon droit de
chrétien, mon droit de prêtre de servir les pauvres,
droit le plus cher et le plus sacré après celui de
servir Dieu.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur,
votre très-humble serviteur,

MÉRIT,

Chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre
de Saumur.

Chronique générale.

Le Journal officiel d'hier n'avait pas un
mot sur la crise ministérielle; il n'annonçait
même pas la démission du cabinet. Ce si-
lence nous prouve que le Président de la
République, pour constituer le nouveau
ministère, est en face d'embarras assez sé-
rieux.

Ce qui est certain, c'est que tout le cabi-
net est démissionnaire. Plusieurs journaux
disent même que M. Waddington, qui ne
devait quitter que la présidence du conseil
et gardait son portefeuille des affaires étran-
gères, prend sa retraite définitivement pour
rentrer dans la vie privée. On en dit autant

du général Gresley, qui devait être compris
dans la nouvelle combinaison, mais qui,
depuis la dernière séance, irrité des exigen-
ces de la Chambre, a déclaré au président
Grévy qu'il entendait quitter le ministère.

Nous dirions volontiers bon voyage à tous
ces messieurs, si nous savions quels doivent
être leurs successeurs et si la République ne
nous avait pas habitués à voir les choses al-
ler de mal en pire.

M. de Freycinet, qui prendra la prési-
dence du conseil, est chargé de former le
nouveau cabinet.

Il a à remplacer présentement M. Le
Royer à la justice et M. Gresley à la guerre.
On parle de M. René Goblet comme futur
ministre de la justice. Pour le ministère de
la guerre, M. de Freycinet se serait adressé,
dit-on, au général Billot qui aurait répon-
du, d'après le Gaulois, que « son heure n'é-
tait pas encore arrivée ». Le XIX<sup>e</sup> Siècle met
en avant le nom du général Farre.

Ce ministère de la guerre est, à cette
heure, la pierre d'achoppement de la combi-
naison. La majorité de la Chambre qui veut
se mêler de tout et qui se croit « omnipo-
tente », comme dit le député Achard, rend
par ses exigences l'administration de la
guerre fort difficile.

Il y a dans l'armée peu de généraux dis-
posés à subir une pareille immixtion de la
Chambre dans les questions militaires, et
qui veillent prêter la main à la désorgani-
sation de l'armée. L'exemple du général
Gresley est fait pour inspirer de sérieuses
méfiances. Celui-ci, après avoir eu pour la
gauche des complaisances exagérées, a dû se
révolter à la fin, comme le prouve son al-
garade à la séance de samedi.

La France annonce que M. de Freycinet a
fait des ouvertures à M. Brisson en lui of-
frant un portefeuille, mais que M. Brisson
a répondu par un refus formel. Elle ajoute
que « les derniers incidents de la Chambre »
et certains votes ont troublé les combinai-
sons premières, et obligent le cabinet à
« examiner de nouveau la situation. »

Cela revient à dire que le plan primitif
doit être abandonné et que, pour l'heure, on

ne sait plus bien à quelle combinaison re-
courir.

On ne parle ni de M. Léon Say, ni de M.
Ferry, ni de M. Lépère. Il est à croire que
ces anciens ministres resteront en place, ou
changeront simplement de portefeuilles, ce
qui revient au même.

Nous aurions donc un replâtrage de l'an-
cien cabinet avec deux hommes nouveaux
qui ne modifieront pas sa politique, et tout
marchera aussi mal que devant.

\*\*

ELECTIONS LÉGISLATIVES.

Seine-et-Oise (arrondissement de Versail-
les, 2<sup>e</sup> circonscription).

Inscrits, 11,711; votants, 6,726. —
M. Maze, 4,480 voix, élu; M. Buffenoir,
1,264; bulletins nuls, 855.

Vaucluse (arrondissement d'Orange).

Inscrits, 22,946; votants, 10,997. — M.
Gent, 6,069, élu; M. Humbert, 4,093; di-
vers ou nuls, 835.

On remarquera que le chiffre des absten-
tions dépasse celui des votants. Le suffrage
universel tend à devenir de plus en plus,
sous la République, le suffrage restreint.

Quant au succès de M. Gent, il prouve
que les républicains sont encore moins diffi-
ciles dans leur choix que les ministres d'un
régime qui impose au vote populaire un
fonctionnaire révoqué pour des motifs que
le respect des bonnes mœurs nous empêche
même de désigner.

\*\*

La souscription du Figaro atteignait hier
902,000 francs. Encore 98,000 fr. et le mil-
lion sera atteint.

En province, des comités libres s'organi-
sent partout.

Les journaux républicains, à eux tous,
n'ont pas réuni 30,000 francs.

\*\*

Le Sénat a nommé samedi, au scrutin de
liste, dans ses bureaux, une commission de

24

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

M<sup>lle</sup> d'Anglejean ne lui fit pas mauvais visage,
quoiqu'elle lui pardonnât mal d'avoir été la cause
prochaine et déterminante du changement survenu
dans son intérieur. Après tout, puisque la fatalité
lui imposait une fille de cet âge à produire tôt ou
tard dans sa société, mieux valait prendre avec
convenance cette obligation désagréable, que de
paraître la supporter à regret.

Dans le secret de son intérieur, elle ne se conso-
lait pas.

D'un coup d'œil impérieux, elle appela celle
qui apportait la perturbation dans son égoïste exis-
tence, et M. de Madiran vit s'approcher une grande
jeune fille, attrayante et modeste, dont les splen-
dides yeux noirs, qu'elle releva pour répondre à
son salut, illuminèrent subitement le grand salon
parisien comme ils illuminaient naguère la maison-
nette des Acroches.

Le malicieux vieillard épina que l'intérêt de
Robert pour la jeune recluse s'expliquait tout natu-
rellement.

— Ma chère Emmeline, venez, que je vous pré-
sente au meilleur ami de votre père, dit la com-
tesse, sans trop d'effort: monsieur Sébastien de
Madiran.

Un nuage rose s'étendit sur le front mat de la
jeune fille, qui répondit vivement, avec sa candeur
primésautière :

— Ah! quel plaisir de retrouver un ami de ma
famille dans le père de M. Robert de Madiran!

Ce fut le tour de la mère à sentir un flot pourpre
envahir son visage fatigué. Il lui paraissait étrange
et contrariant qu'Emmeline se trouvât si vite en
terrain de connaissance avec cet entreprenant voi-
sin.

— Je vous remercie doublement de ce mot, ma-
demoiselle, répondit M. de Madiran, car il est un
souvenir pour mon fils, au même titre qu'une
bienveillante promesse de sympathie pour moi.

Il prit la main de M<sup>lle</sup> d'Anglejean, la baisa
comme le savaient faire nos pères, et mit à profit
la faveur de cette présentation pour s'asseoir auprès
d'elle.

La comtesse se demandait comment sa fille con-
naissait Robert; mais les visites qui survinrent lui
ôtèrent tout loisir de creuser cette énigme.

On s'informait d'Emmeline, on se faisait présen-
ter, on s'exaltait sur la belle santé que son excel-
lente mère avait eu le soin de lui faire acquérir à la
campagne, et les banalités reprenaient ensuite leur

cours forcé dans la conversation.

Dès que les regards se détachaient d'elle, Em-
meline revenait joyeusement à M. de Madiran,
dont la bonhomie fine et souriante la charmait.
Elle n'était point encore assez Parisienne pour
cacher ses impressions.

Celle qui dominait sur cette franche physionomie
était le plaisir de voir le père et l'étonnement de ne
pas voir le fils.

C'était là une explication qui ne devait jamais
être donnée, du moins par la bouche de M. de
Madiran. Il se borna donc à indiquer, lorsque
l'occasion lui en fut offerte, que Robert, absorbé
par ses études d'autant plus sérieuses qu'elles
étaient plus tardives, sur le droit international, se
préparait, par une retraite rigoureuse et absolue, à
entrer prochainement dans les consulats.

Leur entretien offrit au vieillard la surprise
douce et précieuse de rencontrer un cœur filial,
profondément avide de savoir tout ce qui touchait
un père qu'on ne s'était pourtant point donné la
peine de lui apprendre à aimer.

Emmeline, à qui l'on ne parlait jamais de son
père, qui savait à peine dans quelle partie du
monde il avait vécu, où il était mort, et qui souf-
frait vaguement de l'ignorance profonde où l'in-
sensibilité de sa mère s'était complue à la laisser,
témoigna une vive reconnaissance au premier ami
qui lui parlait de ce père inconnu. Hélas! M. de

Madiran l'avait perdu de vue bien avant l'heure
fatale où il plaça son bonheur entier sur la tête
d'une créole, dont toute l'éducation se résumait
en la lecture d'un nombre incalculable de romans.

Mais ce dont il se souvenait, c'était de la bonté,
de l'esprit, du caractère généreux, trop inflamma-
ble et trop irascible du malheureux Victor d'Angle-
jean. Il en parla longtemps sans satisfaire jamais
cette passion filiale, à laquelle on demandait si peu
et qui avait tant à donner.

C'était un enchantement que de voir ce jeune
visage, animé, expressif, refléter toutes les émo-
tions, en décourrant son père dans les récits de son
vieil ami.

— Vous reviendrez bientôt?... souvent?... Vous
me parlerez encore de lui! dit-elle au vieillard,
lorsqu'il s'aperçut qu'à causer du passé il oubliait
l'heure présente.

Il le promit avec d'autant plus de sincérité que
cette loyale nature de jeune fille l'attirait comme
un secret trésor qu'il était peut-être appelé à mettre
en lumière.

Au retour, Robert l'interrogea. Que pensait-il
d'Emmeline?

— Monsieur mon fils, sourit l'excellent homme,
vous ne m'en voudrez pas, j'imagine, d'affirmer que
j'en pense presque autant de bien que vous en pen-
sez vous-même.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDREUX.

onze membres chargée de se réunir avec une commission de la Chambre des députés à l'effet de s'entendre sur le texte du projet de loi relatif au service de l'état-major.

Voici les onze sénateurs qui ont été élus : MM. les généraux Arnaudeau, de La Jaille, Duboys-Fresney, de Ladmirault, d'Andlau, Bérardi, le général Billot, Duclerc, le général Frébault, le général Guillemaut et le comte Roger du Nord.

Deux jours auparavant, la Chambre des députés a nommé de son côté la commission qui doit conférer avec celle du Sénat.

Les onze députés qui en font partie sont : MM. Mir, le général de Chanal, Margaine, Marquiset, Sarrien, Patissier, Frogier de Pontlevoy, Blandin, Datas, Tézenas, Laisant.

M. le général de Chanal a été élu président, et M. Patissier secrétaire.

\*\*\*

Quoique la santé de M. Martel se soit un peu améliorée, dans ces derniers temps, il ne lui sera pas possible de remonter au fauteuil présidentiel dans la prochaine session. Les médecins lui prescrivent le repos le plus absolu, et aussitôt que ses forces le lui permettront, l'honorable président du Sénat partira pour le Midi.

Ainsi que nous l'avons annoncé il y a quelques semaines, des offres ont été faites à M. Dufaure, mais ce dernier les a formellement déclinées, en excitant de son grand âge. Il est donc probable que c'est sur le nom de M. Jules Simon que se réuniront le plus grand nombre de voix, d'autant plus que toutes les voix conservatrices lui sont acquises.

\*\*\*

On fait des efforts incroyables pour décider M. Gambetta à accepter les fonctions de premier ministre qu'il refuse du reste avec énergie. Il faudra cependant bien qu'il y arrive.

Aussi bien l'avènement de M. Gambetta a été prédit, il y a plus de trois siècles, par un vieux prophète qui a plus d'une fois rencontré juste.

C'est Nostradamus. Un de ses quatrains divinatoires commence par ce vers, qui est d'une saisissante clarté :

En l'an qu'un oeil, en France régnera.

C'est donc entendu ; un peu plus tôt, un peu plus tard, M. Gambetta n'échappera point à sa destinée. La Providence le guette. Nostradamus en est témoin et garant.

\*\*\*

Nous empruntons au journal *l'Armée territoriale* la lettre suivante, émanant d'un honorable officier supérieur de l'armée territoriale, lettre qui expose avec un grand bon sens la singulière situation qui est faite actuellement aux officiers de notre seconde armée :

« Monsieur,

» Permettez-moi de vous adresser quelques observations sur la manière dont on agit avec les officiers de l'armée territoriale.

» Loin de moi la pensée de vouloir mêler en rien la politique aux choses militaires... Comme vous, je trouve que toute discussion politique est la ruine de la discipline et de l'esprit militaire. Mais la situation qu'on veut faire aujourd'hui aux officiers de l'armée territoriale est telle que je ne puis m'empêcher de vous présenter ces observations.

» Lors du 16 Mai, vous avez trouvé des paroles justement indignées pour nous apprendre la révocation du colonel comte de Roys. Il n'est pas un officier de l'armée territoriale, ayant tant soit peu l'esprit militaire, qui n'ait partagé votre avis à cet égard.

» Aujourd'hui, après le colonel de Carayon-Latour, voici le commandant de Chevigné et le capitaine Grimblot, et probablement bien d'autres.

» On refuse aux officiers de l'armée territoriale les honneurs militaires après leur mort, quand ils ne meurent pas pendant une convocation ; on leur interdit le port de l'uniforme ; on les exclut de toutes les cérémonies militaires et de toutes les réceptions officielles ; on refuse, hors des convocations, de les traiter comme des officiers : rien de mieux ; nous admettrons volontiers que, quand nous ne sommes pas sous les armes, nous sommes de simples citoyens ; mais alors, nous voulons, en revanche, nous vou-

lons et nous avons le droit de vouloir être traités comme des citoyens ordinaires, électeurs et éligibles, quand nous ne sommes pas sous les armes, et, comme tels, nous prétendons jouir et user d'une entière liberté dans tous nos actes politiques et nos relations.

» De deux choses l'une : ou bien, même en temps ordinaire, nous sommes officiers ; alors traitez-nous comme tels : payez-nous, obligez-nous au port de l'uniforme (ce que, par parenthèse, je suis loin de désirer), soumettez-nous à des inspections, à des appels, etc., etc. ; ou bien, nous ne sommes officiers que pendant le temps des convocations ; alors, laissez-nous tranquilles le reste du temps. Du moment où, dans nos agissements, nous ne faisons pas acte de commandement militaire, contentez-vous du dévouement et de l'aptitude que nous apportons tous dans l'exercice de nos fonctions pendant que nous sommes sous les armes, dévouement et aptitude que je défie qui que ce soit de pouvoir contester.

\*\*\*

Une proposition qui devait être présentée à la tribune avait été faite d'abord par un député conservateur à plusieurs de ses collègues qui y avaient adhéré ; mais, devant le peu de succès qu'elle a obtenu par les diverses autres fractions de la Chambre, la proposition a dû être abandonnée.

Il s'agissait de demander à tous les députés d'abandonner un mois de leur allocation de traitement pour venir en aide aux malheureux de Paris et des départements. La pensée était généreuse et patriotique, mais elle n'a pas eu d'écho parmi nos parlementaires.

Le bureau de la Chambre s'est contenté de verser 3,000 fr. par anticipation sur la somme mensuelle retenue pour la buvette.

Ce n'est pas cela qui grossira beaucoup le budget des pauvres.

\*\*\*

Au cours de la discussion du budget de la guerre à la Chambre des députés de Belgique, le lieutenant-général Liagre, ministre de la guerre, ayant à demander une augmentation de crédit, a prononcé les paroles suivantes, dont la gravité n'échappera à personne :

« La condition de l'Europe a quelque chose de mystérieux et de menaçant. La Belgique ne doit pas se laisser surprendre. Veillons et usons de moyens préventifs ; nos puissants voisins nous observent. Un journal allemand très- autorisé disait, il y a un mois, que l'organisation militaire des Belges est restée inférieure à celle de ses voisins, et que le soin de sa neutralité exige que la Belgique ait un état militaire qui lui permette de se défendre. Le gouvernement doit pouvoir compter sur le pays pour obtenir des moyens de défense efficace.

» Un autre journal allemand disait que le maréchal de Moltke trouve qu'il est urgent pour l'Allemagne, en présence des armements de la France, de fortifier de ce côté la position de l'Allemagne. Ainsi l'Allemagne et la France sont en garde l'une contre l'autre, et nous devons prévoir cette éventualité.

» Aveugles ceux qui disent : « Nous sommes neutres, on nous respectera. » Notre riche pays est un admirable champ de bataille, et si l'on ne prévient pas l'invasion, le sort des armes se décidera chez nous et à notre détriment.

» La devise nationale a besoin d'un complément : s'il est vrai que l'union fait la force, il est vrai aussi que la force fait respecter le droit.

M. le général Liagre se trompe sur un point : la France n'arme pas, et son gouvernement se préoccupe malheureusement de beaucoup d'autres choses moins nécessaires que l'armée.

Pour tout le reste, nous reconnaissons que le ministre de la guerre de Belgique n'a que trop raison. Ce qu'il dit de la situation de l'Europe est vrai, et nous ne pouvons qu'enregistrer ses aveux avec tristesse, sans avoir besoin d'y ajouter aucun commentaire.

#### LA FÊTE DE L'HIPPODROME.

Paris, 19 décembre.

Si Murcie et l'Espagne doivent une éternelle reconnaissance à Paris pour l'offrande

superbe que la capitale de la France leur a faite, Paris, d'autre part, devra une durable gratitude à nos voisins d'outre-Pyrénées pour lui avoir fourni l'occasion d'une des fêtes les plus belles, les plus originales, les plus pittoresques qui aient jamais été données sur les bords de la Seine. C'est la presse parisienne qui s'était chargée d'organiser cette nuit de féerie, et la presse, la puissance suprême du jour, a prouvé que lorsqu'elle prenait le rôle d'amphitryon, elle se tenait plus seigneurialement que n'importe quel souverain du monde. Aussi, au nom de tous les journaux de Paris, des remerciements les plus chaleureux sont dus à MM. Lebey, Arthur Meyer, Laffitte, Hippéau, Adrien Marx, délégués de la presse entière, pour la façon dont ils ont rempli leur mandat. Il n'est pas de surintendant des plaisirs qui puisse rivaliser avec eux.

Dès l'entrée à l'Hippodrome, on était ébloui, fasciné. L'arène, transformée en ville espagnole d'opéra, avec des maisons à façade dentelée, sa tour de la Giralda, ses boutiques multicolores, ses lacs artificiels, ses massifs de fleurs et de verdure s'étalant sous les feux de mille lumières, formait un décor qu'aucune description ne pourrait rendre. C'était ravissant et fantastique, poétique en diable et d'une élégance folle... La fête se divisait en deux parties : dans la première, un concert avec intermède de danse et cortège espagnol. Le grand succès lyrique a été pour la prière de *Moïse*, admirablement exécutée par les chœurs de l'Opéra et du Conservatoire. J'ai moins aimé le morceau exécuté simultanément sur quinze pianos. Le défilé espagnol, avec ses toreros, ses bandurrias, ses gitanos dans leur costume or et argent, ses alguazils à cheval, ses toréadors, ses mules, ses fanfares, a produit beaucoup d'effet ; mais le bouquet de cette partie de la fête a été le divertissement dansé par le corps de ballet de l'Opéra. M<sup>lle</sup> Mauri, ravissante dans son costume espagnol cerise et satin blanc à paillettes d'acier, a été présentée à la reine Isabelle, qui l'a vivement complimentée.

La farandole riante et folle, comme on chante dans les *Noce d'Olivette*, déroulant ses anneaux étincelants sur le pourtour de la piste, a clôturé dignement cette première partie du programme et donné le signal de la seconde, vouée à une foire espagnole où les boutiques étaient tenues par les plus jolies actrices, les individualités artistiques les plus célèbres de Paris. Comment peindre ce fouillis de femmes en costume multicolore, en toilettes plus chatoyantes les unes que les autres, mêlées aux uniformes espagnols, autrichiens, anglais, aux habits noirs, allant, venant, s'agitant aux sons d'une musique délirante. Figurez-vous l'animation, le bruit, le mouvement de la salle de danse de l'Opéra une nuit de bal masqué, mais transportés dans un décor même du théâtre.

BACHAUMONT.

P.-S. — Une vaste estrade d'honneur avait été réservée à M. le Président de la République et à sa famille ; à la droite de cette estrade, une tribune avait été affectée à M. le président de la Chambre. Mais, à la grande surprise des milliers d'assistants, ces deux tribunes sont restées vides pendant toute la durée de la fête. L'absence de M. Grévy, de M<sup>me</sup> Grévy et de M. Gambetta a été très-commentée.

Tous les députés républicains étaient absents, à l'exception de M. Rouvier et de M. Tassin. La vente du journal de *Paris-Murcie* a obtenu un succès colossal. On dit que le produit de cette vente s'élèvera à environ 500,000 fr.

#### Chronique militaire.

##### LA QUESTION DES SOUS-OFFICIERS.

De toutes les questions militaires qui ont préoccupé et préoccupent encore l'opinion publique et l'armée, celle des sous-officiers est sans contredit une des plus importantes et, disons-le, une des moins avancées. Depuis longtemps, cependant, les esprits éclairés ont proposé les moyens les plus propres à la résoudre ; mais leurs conseils n'ont pas prévalu, et les efforts incomplets que les loisirs de la politique ont permis à nos gouvernants de tenter n'ont abouti qu'à des résultats insignifiants ou nuls.

Cette année encore, comme la précédente, le départ de la classe renvoyée dans ses foyers a privé nos régiments de la plus grande partie de leurs sous-officiers, éblouis,

ainsi que l'avaient été leurs devanciers, par les séductions du commerce, de l'industrie et des carrières productives libres.

Voilà donc les cadres encore une fois désorganisés ; et les chefs de corps, pressés par l'arrivée du nouveau contingent, sont contraints de les reconstituer à la hâte, en nommant sous-officiers des jeunes gens pleins de zèle et de bonne volonté sans doute, mais comptant à peine deux ans de présence sous les drapeaux, et par conséquent sans grande expérience de la vie militaire.

Quels résultats peut-on attendre d'une instruction donnée par de tels sous-officiers, qui auraient avant tout besoin de compléter la leur ? Quelle autorité morale peuvent-ils prendre sur leurs subordonnés ?

Il est bien évident qu'un tel état de choses ne peut être que très-préjudiciable à l'armée et qu'il importe de le faire cesser au plus tôt en retenant sous les drapeaux, par la voie du rengagement, une partie des sous-officiers libérables.

Ce problème, si simple à définir, renferme, nous le savons, de grandes difficultés d'exécution. Mais, depuis huit ans, les autorités militaires les plus compétentes l'ont étudié, et on peut dire que toutes ces difficultés seraient vite résolues, si elles parvenaient à mériter la sollicitude de nos gouvernants et à les distraire de leurs préoccupations politiques.

Il y a, croyons-nous, deux moyens qui, combinés dans leur emploi, rempliraient parfaitement le but demandé :

« Ils consistent, dit le général Trochu, dans son ouvrage *l'Armée française en 1879*, dans un ensemble de mesures qui rattacherait les sous-officiers à leur état :

1° *Par l'intérêt*, à la condition que cet intérêt reçut une satisfaction immédiate, effective, palpable pour ainsi dire, indépendante des accroissements de solde et de tous les autres avantages offerts aux rengagés ;

2° *Par la considération et le prestige particulier* dont serait entouré l'état des sous-officiers devant l'armée, devant le monde, et par suite aux yeux des intéressés. »

La première de ces deux propositions est malheureusement la seule sur laquelle se soit arrêtée, jusqu'ici du moins, l'attention de ceux qui ont été chargés d'étudier la question. Elle a reçu d'ailleurs une satisfaction complète par la loi du 22 juin 1878, combinée avec celle du 10 juillet 1874.

Tout sous-officier perçoit, le jour de son rengagement, une première mise d'entretien de 600 fr. et une indemnité de rengagement de 2,000 fr. Il a droit de plus à une haute paye journalière de 0 fr. 30 c. La première somme lui est payée immédiatement. L'indemnité est conservée par l'Etat tant que le sous-officier reste sous les drapeaux. L'intérêt à 5 0/0 lui en est remis tous les trimestres.

Si le sous-officier est retraité ou réformé, à une époque quelconque de son rengagement, pour blessures reçues dans le service ou pour infirmités contractées dans l'armée, il touche intégralement les 2,000 fr. S'il quitte l'armée pour blessures reçues hors du service, il reçoit une part des 2,000 fr. proportionnelle au temps de service accompli depuis son rengagement.

Si le sous-officier contracte un nouveau rengagement de cinq ans, il a droit, en plus des avantages précédents, à une nouvelle mise d'entretien de 500 fr. et à une pension de retraite d'au moins 365 fr. pouvant se cumuler avec le traitement d'un des emplois civils attribués aux sous-officiers. La haute-paye journalière s'augmente enfin de 0 fr. 20 c.

Ces nouveaux sacrifices imposés au pays répondent largement au but à atteindre, et bon nombre de sous-officiers trouveraient certainement dans le rengagement des avantages pécuniaires équivalents au moins à ceux que leur degré d'instruction et d'éducation leur donne le droit d'espérer dans les carrières civiles.

Bien des personnes ont donc été fort surprises, au départ de la dernière classe et de la précédente, du peu de résultats produits par cette loi, en voyant les sous-officiers abandonner l'armée, absolument comme par le passé.

La cause en est facile à comprendre : elle résulte, comme nous l'avons dit plus haut, de ce fait, que la question a été envisagée sur une seule de ses faces.

On n'aurait pas dû pourtant perdre de vue que l'homme, surtout quand il est jeune, est disposé à ne voir que le mauvais

côté de son métier, et à porter envie aux carrières qui semblent offrir de plus grands avantages, uniquement, la plupart du temps, parce qu'elles ne présentent pas les mêmes ennuis. Il n'est, dès lors, pas étonnant que les jeunes sous-officiers, insouciant de l'avenir, mais désireux, comme tous les jeunes gens, de jouir du temps présent, répugnent à faire leur carrière d'un état dont on n'a pas su leur montrer la grandeur, et qui possède le grand tort de leur ravir presque complètement toute liberté.

Nos règlements sont d'ailleurs beaucoup trop vieux aujourd'hui, et, pour ainsi dire, d'un autre siècle. Parfaits pour l'état de choses en vue desquelles ils avaient été créés, ils ne se trouvent plus en concordance avec notre nouvelle armée, en ce qui concerne du moins la situation des sous-officiers.

Le service de courte durée, qui fait succéder avec tant de rapidité les classes sous les drapeaux, a rendu très-pénible la mission des sous-officiers, chargés d'instruire les recrues, et de leur laisser ni trêve ni repos. Comme toutes les autres exigences du service sont restées les mêmes, il est facile de se rendre compte que les sous-officiers ont tout leur temps occupé, se fatiguent beaucoup et ne peuvent que très-rarement sortir de la caserne.

Rien n'a été fait pour leur rendre ce séjour agréable; ils se sentent dans une position trop rabaisée par rapport aux devoirs qu'elle impose: comment dès lors s'étonner qu'ils cherchent à quitter très-vite une carrière qui leur semble ingrate au plus haut point?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

A partir de demain mercredi 24 décembre, l'École de cavalerie mettra, matin et soir, 75 soupes avec viande à la disposition des indigents de la ville.

La distribution du matin se fera à 10 heures, et celle du soir à 4 heures 1/2.

On annonce que les quêteurs du Bureau de bienfaisance ont recueilli 3,400 francs environ dans les divers quartiers de la ville.

Le ministre de la guerre vient d'autoriser les généraux à délivrer une permission de six jours, du 31 décembre au matin jusqu'au 6 janvier (appel du soir), à tous les engagés conditionnels d'un an qui, par leur conduite, auront mérité cette faveur.

M. Béchade, préfet du département de Maine-et-Loire, est nommé trésorier-payeur général du département du Cantal, en remplacement de M. Béchu, lequel va remplacer, dans le Puy-de-Dôme, M. de Matharel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Saint-Martin-de-la-Place.** — Vendredi soir, M. Charreau, propriétaire à la Croix-Rouge, commune de Saint-Martin, a été tué par un arbre qu'il était occupé à déraciner et qui s'est abattu sur lui.

**Saint-Georges-Châtelain.** — Un des jours de la semaine dernière, M. Richard, Julien, habitant cette commune, qui avait allumé le soir un poêle dans un appartement clos, a été trouvé, le lendemain matin, complètement asphyxié.

On peut avoir à déblayer un vitrage, ou une fenêtre à forme de tabatière, recouvert de neige. Cette opération présente souvent des dangers et nécessite quelquefois de véritables tours de gymnastique.

On peut, même quand la température est de 7 et 8 degrés au-dessous de zéro, produire la fusion de cette neige en projetant à sa surface une poignée de sel gris.

La neige fond, en produisant un abaissement de température qui peut atteindre dix à douze degrés quand la température initiale du mélange est celle que nous avons indiquée, ce qui produit un froid total de 19 degrés au-dessous de zéro.

### CHOLET.

Un comité libre de charité s'est constitué à Cholet sous la présidence de M. Camille

Richard, conseiller général. Il a ouvert une souscription qui a produit 6,742 fr. La souscription ouverte par la municipalité de Cholet a produit, de son côté, 3,544 fr. 50.

### ANGERS.

La liste des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour par la Mairie d'Angers, s'élève à 10,894 fr. 40 c.

Celle du Bureau libre de bienfaisance est à 22,809 fr.

A Angers, le froid a amené une véritable disette de charbons, de coke et de bois de chauffage. Aussi les magasins de bois et de charbons sont-ils assiégés toute la journée et l'usine à gaz est accablée de demandes de coke. Avant-hier, il y avait devant le portail de cette usine plusieurs centaines de personnes avec sacs et brouettes pour emporter de quoi se chauffer. Trouvant que la distribution n'allait pas assez vite, une cinquantaine d'individus se ruèrent sur le portail et l'enfoncèrent en criant et poussant en cadence. Deux agents de police, qui présidaient à la vente, eurent bien de la peine à faire entendre raison à cette foule impatiente.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La Société de Sainte-Cécile et M. Chavannes, directeur des théâtres d'Angers, organisent pour le vendredi 26 décembre une grande fête de charité, à laquelle tous les artistes et l'orchestre du théâtre, ainsi que quelques amateurs de la ville, prêtent généreusement leur concours. Cette fête de charité aura lieu au Grand-Théâtre.

Jeudi matin, 18 décembre, on a trouvé mort de froid, sur la route de Segré au Bourg-d'Iré, à la côte dite de la Mazure, un homme de 48 ans, le nommé Rabineau.

### Tours.

Un groupe de jeunes gens de la ville ont la généreuse idée de donner une soirée littéraire et musicale au profit des pauvres.

Le concours des principaux artistes de Tours leur est acquis.

La soirée aura lieu le 3 janvier prochain, à 8 heures du soir, salle des concerts (Hôtel-de-Ville).

### Faits divers.

La semaine dernière ont eu lieu, à Versailles, les adjudications des chasses de Rambouillet et de Sénart.

On s'est littéralement bombardé à coups de billets de mille francs, et jamais le droit de tirer des lapins et des faisans n'avait coûté si cher.

La chasse à courre, dans la forêt de Rambouillet, a été adjugée à 14,000 fr. au duc de la Trémoille.

M. de Rothschild a loué, en chasses à tir, dans la même forêt, un certain nombre de cantons, pour 60,000 fr.

M. Genty, un canton, 7,000 fr.  
M. Mesquite, l'ami et le compagnon de chasse de M. Grévy, 7,850 fr.

MM. Blanchard, 6,200 fr.  
M. Bamberger a payé 60,000 fr. le droit de chasser dans les bois de Meudon et de Verrières, où il n'y a guère plus de gibier que dans la plaine Saint-Denis.

Dans la plaine de Sénart, le comte Caben d'Anvers s'est vu adjuger 44,000 hectares pour 30,000 fr., et M. Erlanger a payé 40,000 fr. pour 579 hectares.

C'est pour rien!

Dans sa causerie scientifique, le *Parlement* raconte avec une éloquence simple et émue comment Newton mesura la Terre.

Lorsque ce grand homme, ayant déjà mûri ce vaste problème dans de longues réflexions, voulut vérifier ses pressentiments, il chercha, au moyen de formules sur la force centrifuge donnée par Huyghens, à identifier la force qui retient la lune dans son orbite avec la pesanteur qui s'exerce à la surface de notre globe. Pour les rendre comparables, il lui fallait les ramener à la même distance; il avait donc besoin de connaître le rayon de la terre. Il prit pour sa valeur un nombre erroné par excès, donné par son compatriote Norwood, et le calcul numérique ne lui ayant pas fourni l'accord nécessaire, il douta de l'exactitude de la loi

qui devait immortaliser son nom, et ne la formula que seize ans plus tard.

Qui peut dire aujourd'hui quels progrès ce puissant génie eût imprimés à la pensée humaine, si, déliné de cette misérable mais en apparence insurmontable entrave, il avait pu suivre, dans toute la force de l'âge et de son intelligence, les conséquences de sa mémorable découverte?

Un jour de l'année 1682, Newton ayant entendu donner, dans une séance de la Société royale de Londres, une nouvelle valeur de ce rayon, trouvée par l'astronome français Picard, qui semblait de nature à donner la vérification cherchée, rentra chez lui et recommença tous ses calculs.

On raconte qu'au moment de les achever, et sentant qu'il touchait enfin à la confirmation éclatante des conceptions les plus nobles et les plus grandioses qui soient jamais sorties d'un cerveau humain, il fut pris d'une défaillance subite et dut laisser finir le calcul par un de ses amis.

Un jeune étudiant en droit, originaire de Sedan, plaisantant la semaine dernière avec un de ses amis, reçut de lui un petit coup d'ongle. Le lendemain il se sentit légèrement indisposé, et la nuit suivante il fut pris d'une violente fièvre.

Quarante-huit heures après, son bras présentait tous les symptômes d'une grave infection. Il courut chez le docteur Bergeron, chef de clinique à la Charité, qui prescrivit un traitement énergique, grâce auquel le bras put être sauvé.

Le jeune malade est maintenant hors de danger. Cet accident prouve encore une fois combien les blessures faites par les ongles sont dangereuses et combien il faut y veiller.

### UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *Spasalgique*, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le *Spasalgique-Maréchal*, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

### Marché de Saumur du 20 décembre.

Blé de semence. . . . .	—	Huile de noix. . . . .	50	135	—
Blé nouv. (Ph.) . . . . .	—	Huile de chene. . . . .	50	—	—
Proment (Ph.) 77 . . . . .	25	Graine trèfle . . . . .	50	—	—
Halle, moy. 74 . . . . .	25	— luzerne . . . . .	50	—	—
Seigle . . . . .	75	— Foin (dr. c.) . . . . .	780	68	—
Org. . . . .	65	— Luzerne . . . . .	780	60	—
Avoine bar. 50 . . . . .	10	— Paille . . . . .	780	60	—
Fèves . . . . .	75	— Amandes . . . . .	50	—	—
Pois blancs . . . . .	80	— Cire jaune . . . . .	50	190	—
— rouges . . . . .	80	— Chanvres 1 <sup>re</sup> . . . . .	—	—	—
Graine de lin. 70 . . . . .	—	— qualité (52 k. 500) . . . . .	48	—	—
Chenevis . . . . .	50	18	—	43	—
Farine, culas. 157 . . . . .	74	2 <sup>e</sup> . . . . .	—	36	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877. 1 <sup>re</sup> qualité	125 à 150
Id. 1877. 2 <sup>e</sup> id.	à 110
Ordin., envir. de Saumur 1877. 1 <sup>re</sup> id.	à 110
Id. 1877. 2 <sup>e</sup> id.	à 100
Saint-Léger et environs 1877. 1 <sup>re</sup> id.	à 110
Id. 1877. 2 <sup>e</sup> id.	à 100
Le Puy-N.-D. et environs 1877. 1 <sup>re</sup> id.	à 100
Id. 1877. 2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
La Vienne. 1877. . . . .	85 à 90
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs, 1877. . . . .	à 150
Id. 1878. . . . .	à 215
Champigny, 1878. . . . .	à 150
Id. 1877. . . . .	à 150
Id. . . . .	à 150
Varrains, 1877. . . . .	à 150
Varrains, 1878. . . . .	à 150
Bourgueil, 1878. . . . .	à 160
Id. . . . .	à 150
Id. 1877. . . . .	à 150
Id. . . . .	à 150
Restigné 1878. . . . .	à 150
Id. 1877. . . . .	à 150
Chinon, 1878. . . . .	à 140
Id. . . . .	à 140
Id. 1877. . . . .	à 140
Id. . . . .	à 140

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (décembre 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

### Texte.

Le Libraire Babuti. — Le Locataire des demoiselles Rocher, nouvelle (suite). — La Bouteille, par G. Kruikshank. — Histoire de mon village. — L'Enthousiasme dans les Alpes. — L'Ancien droit de cyprès, à Bordeaux. — Aventures des restes de Christophe Colomb. — La Bataille de Sempach et Winkelried. — Le Ciel en 1880. — Nom des habitants des diverses localités de la France (suite). — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Bénévent. — Trop tard!

### Gravures.

Le Libraire Babuti, par Greuze (collection de M<sup>lle</sup> Lyne Stephens). — La Bouteille, par G. Kruikshank (4 grav.). — Chenets du seizième et du dix-septième siècle. — L'Ancien droit de cyprès, à Bordeaux, peinture par Edmond Dupain. — Coffre de plomb découvert dans la cathédrale de Santo-

Domingo. — La Bataille de Sempach, peinture par Konrad Grobb. — Cartes du ciel en 1880. — Une Bouquetière au dix-huitième siècle, d'après Watteau. — Porte de la cathédrale de Bénévent. — Trop tard! peinture par Hans Dahl.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### 12<sup>e</sup> ANNÉE.

## LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier. Revue de toutes

les valeurs de la Bourse. Recettes de chemins de fer. Cor-

respondances étrangères. Coupons échus, appels de fonds.

Cours des valeurs en banque et en bourse. Revue des Char-

bonnages. Bulletin agricole.

Liste des tirages. Vérification des numéros sortis. Ré-

ponse aux abonnés par journal. Renseignements financiers.

### PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume de 800 pages in-8<sup>o</sup>,

Ouvrage le plus complet qui existe, contenant

l'histoire de toutes les valeurs.

ABONNEMENT D'ESSAI

Pour mettre tout le public à même de faire la comparaison

avec les autres journaux financiers.

Francs la 1<sup>re</sup> Année

Avec droit à la prime gratuite.

PARIS, 7, rue Lafayette, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

## REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LEON PRYCLER, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODBY, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE 1879.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	81 45			Crédit Foncier colonial	495			Canal de Suez	715	30			
3 % amortissable	83 80	19	5	Crédit Foncier, act. 500 f.	1050			Crédit Mobilier esp.					
4 1/2 %	114		30	Obligations foncières 1877	378		1	Société autrichienne	595		1		
5 %	115 20		85	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.					
Obligations de Trésor	518			Crédit Mobilier	630		50	Orléans	888				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	344	1	50	Crédit Foncier d'Autriche	730	11	25	Paris-Lyon-Méditerranée	387 1/2				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511			Etat	708 75			Nord	393 75				
1865, 4 %	528	3	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1140	3	75	Ouest	387 75				
1869, 3 %	409			Midi	880			Orléans	385				
1871, 3 %	404 25		75	Nord	1490			Paris (Grande Ceinture)	387 50				
1875, 4 %	515	1		Orléans	1145		10	Paris-Bourbonnais	396 50				
1876, 4 %	513 50		50	Ouest	763 50			Canal de Suez	558 25				
Banque de France	3350		20	Compagnie parisienne du Gaz	1340		5						
Comptoir d'escompte	873			C. gén. Transatlantique	622 50								
Crédit agricole													

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
8 — 48 — —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 25 — —	soir,
3 — 32 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 30 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
13 — 40 — —	s.l.r. omnibus-mixte.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 33 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**COMMUNICATION IMPORTANTE**

DES

**MAGASINS DU PRINTEMPS DE SAUMUR**

A partir du 22 décembre 1879, ils mettent en vente pour

**ŒUVRES DE CHARITÉ**

Les Articles d'Hiver suivants :

- |  |      |   |       |
|--|------|---|-------|
| 1° Des Foulards blancs de qualité solide à . . . . .                   | 35   | 5° Des Grands Jupons en feutre français . . . . .                 | 3 45  |
| 2° Des Châles-Fichus, en 1 mètre carré, tout laine . . . . .           | 1 05 | 6° Des Bons Paletots en gros draps peluchés . . . . .             | 10 75 |
| 3° Des Grands Châles Tartans, en 2 mètres carrés, tout laine . . . . . | 6 90 | 7° Des Flanelles blanches pour gilets de santé . . . . .          | 1 50  |
| 4° Des Jupons Tricot à côtes anglaises serrées, pure laine . . . . .   | 2 75 | 8° Des Coupes de Robes en lainage chaud (par 10 mètres) . . . . . | 3 50  |

Ces prix sont TRÈS-SIGNIFICATIFS et prouvent que les MAGASINS DU PRINTEMPS, désireux de contribuer à la générosité publique qui s'impose cette année à tout le monde en faveur des indigents, consentent de véritables sacrifices pour faciliter aux Dames les moyens de venir en aide aux nécessiteux d'une façon large et utile.

N.-B. — Le même jour commencera la mise en vente périodique des soldes de fin d'année de toutes les NOUVEAUTÉS en tissus et objets confectionnés qui n'ont pas été écoulés dans le courant de la saison. — Ces articles seront vendus à des prix si réduits qu'ils constituent de VÉRITABLES OCCASIONS.



Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

VOLONTAIRE,

Le dimanche 28 décembre, une heure de l'après-midi,

En l'étude du notaire, de :

**UNE MAISON**

A Varrains, Grande-Rue, avec cour, hangar, courtoire, caves dans l'une desquelles est un pressoir neuf en fer;

Le tout joint la famille Richard, un passage commun conduisant à la Grande-Rue, la veuve Dureau et M. Expert.

On peut traiter à l'amiable. S'adresser à M. Pierre BEAUFILS, à Varrains, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, Le dimanche 28 décembre 1879, à midi,

**LA MAISON DE CAMPAGNE**

DE M. CHRISTIANI,

Située à la Croix-Cassée, commune de Villebernier.

**A VENDRE**

A près de 8 0/0.

**PETITE MAISON A PARIS**

Située au centre de Grenelle.

Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambres; eau, cave, petite cour. — Produit : 2,532 fr. — Prix : 32,000 fr. — Ecrire franco à M. GAUTIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

**MAISON**

**A LOUER**

Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine,

Rue de l'Ermitage, 2, et ruelle des Récollets,

Composée de six chambres à feu, cave, jardin, pompe et bassin. S'adresser à M. Benjamin COUTARD, rue Dacier, 30. (682)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT.

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

**PORTION DE MAISON**

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

**A LOUER**

**BOUTIQUE DE FORGERON**

A Saint-Lambert-des-Levés, canton de l'Oie-Rouge.

S'adresser à M. BLAIN. (659)

**EXCELLENT VIN ROUGE** pour

la barrique (228 litres), franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. TREMLAY, rue du Portail-Louis, 58, à Saumur.

**VINS ROUGES — CIDRES**

EXCELLENT VIN ROUGE de table à 110 francs la barrique de 220 litres, logé en bon fût.

CIDRE DOUX à 42 francs la barrique de 228 litres, fût à fournir par l'acheteur.

Le tout rendu franco en gare de Saumur.

S'adresser chez M. V. BORET, rue Saint-Nicolas, 34, Saumur. (667)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE un ancien sous-officier de cavalerie pour donner des leçons d'équitation dans un manège très-important d'une ville de l'Ouest. S'adresser au bureau du journal.

**PUITS FORÉS**

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.

S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**TABLE D'HOTE, SALLES DE RESTAURANT AU 1<sup>er</sup>.**

Le 24 Décembre 1879

**OUVERTURE**

DE

**L'HOTEL DE LA PROMENADE**

Rue Beaurepaire, n° 11,

Tenu par M. LABISPERE fils, chef de cuisine.

CABINETS PARTICULIERS, COMMANDES POUR LA VILLE

Voiture de places à l'hôtel, omnibus pour la ville et l'hôtel.

**DENTIFRICES du D<sup>r</sup> DELABARRE**

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale

Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

**MIXTURE ORIENTALE**

Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.

Dépôt : France et l'étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Dépôt chez M. Henri FOURNIE, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>e</sup> V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M<sup>e</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.